

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 6948

présenté par
M. Potier

ARTICLE 50

I. - Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« Sur la base de ces rapports, le représentant de l'Etat dans le département charge la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de procéder à un inventaire détaillé de l'artificialisation dans le département.

II. - En conséquence, ajouter à la fin de l'alinéa 10 les mots :

« et dans l'inventaire mentionné à l'alinéa précédent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés, proposé par les Jeunes Agriculteurs, vise à établir une synthèse des rapports soumis par les maires ou les présidents d'EPCI.

Il semble en effet important de connaître à l'échelle du département l'étendue de l'artificialisation. Il est ainsi proposé que le représentant de l'Etat charge la CDPENAF, sur la base de ces rapports, de procéder à un inventaire de l'artificialisation dans le département. Un décret pris en Conseil d'Etat devra préciser les caractéristiques de cet inventaire.